



changer de Tribunal d'Instance au cours du divorce

Par **lancer**, le **08/12/2009** à **00:02**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce. Passée en juin devant le juge (tribunal du 94), j'ai la garde de mon enfant. Mon ex époux a déménagé en province, et j'ai changé de département (actuellement dans le 78). Puis je demander que le divorce soit prononcé par le TI de Versailles? (sachant que mon avocat n'a aucune nouvelle de la date fixée pour le jugement du divorce). Dans l'affirmative quelle est la marche à suivre. Merci de voter aide